

Quel est le délai d'intervention du service technique ?

Le délai d'intervention du service technique est déterminé par le degré d'urgence et la nature de l'intervention demandée (intervention urgente = pas de chauffage ou d'eau chaude). Pour les situations moins urgentes, le délai d'intervention varie selon la nature et l'ampleur des travaux et la procédure administrative (les travaux sont effectués par des adjudicataires annuels sélectionnés, conforme avec la législation sur les marchés publics).